



PRÉFET
DE LA SARTHE

Le Mans, le 7 novembre 2018

10 nouveaux dossiers de communes sarthoises retenus au titre de l'état de catastrophe naturelle

A la suite des inondations qui ont touché la Sarthe début juin, Nicolas Quillet, préfet de la Sarthe, a transmis de nombreux dossiers de demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle au Ministère de l'Intérieur en vue de leur instruction.

Par arrêté en date du 23 juillet 2018 publié au Journal officiel le 15 août 2018, 73 communes ont déjà bénéficié de la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle.

Par arrêté du 4 octobre 2018 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle publié au Journal officiel le 3 novembre 2018, 10 nouveaux dossiers concernant 8 communes sarthoises ont été retenus au titre de l'état de catastrophe naturelle (cf Annexe).

Les sinistrés disposent, à compter de la publication de cet arrêté, d'un délai de 10 jours pour transmettre à leur assurance leur déclaration de sinistre s'ils ne l'ont pas déjà fait.

En parallèle, par ce même arrêté du 4 octobre et par arrêté du 17 septembre 2018, cinq dossiers de communes n'ont pas été retenus au titre de l'état de catastrophe naturelle. Ces dossiers concernent les communes de : La Chapelle-Saint-Fray, Degré, Domfront-en-Champagne, Mézières-sous-Lavardin et Saint-Marceau.



PRÉFET
DE LA SARTHE

ANNEXE : Liste des communes reconnues en état de catastrophe naturelle par arrêté du 4 octobre 2018

Béthon : pour les inondations et coulées de boue du 26 mai 2018 et du 9 juin 2018
La Chapelle-Saint-Aubin : pour les inondations et coulées de boue du 4 juin 2018 et du 11 juin 2018
Bazouges-Cré-sur-Loir : pour les inondations et coulées de boue du 9 juin 2018
Torcé-en-Vallée : pour les inondations et coulées de boue du 9 juin 2018
Vion : pour les inondations et coulées de boue du 9 juin 2018
Pruillé-le-Chétif : pour les inondations et coulées de boue du 11 juin 2018
Villeneuve-en-Perseigne pour les inondations et coulées de boue du 11 au 12 juin 2018
Ballon-Saint-Mars : pour les inondations et coulées de boue du 12 juin 2018